Ecole Eugène Geoffriault - RPIC Champdeniers-Pamplie – Circonscription de Parthenay
2 place du château d'eau 79220 Champdeniers
Maternelle tél n° **05 49 25 85 86** **Elémentaire** tél n° **05 49 25 88 82** Mail : ce.0790498M@ac-poitiers.fr

Procès-verbal du premier conseil d'école - Mardi 8 novembre 2022

Étaient présents :
– M Alain Capelle, Maire de Champdeniers
– Mme Stéphanie Sauzeau, adjointe en charge des affaires scolaires
– Mmes Sandrine Gagnaire, Bérangère Clisson, Marie Mallereau, Christelle Tourlier, Coralie Mazouin , représentants des parents d'élèves
– Mmes Mélanie Giroire, directrice/enseignante, Stéphanie Chevallereau, Perrine Grand, Corinne Thomas enseignantes
-Mme Auger, DDEN

Étaient excusés :
– Mme Francine Clisson, Inspectrice de l'Éducation Nationale
– M Patrick Pétorin, Maire de Pamplie
– Mmes Sophie Gaillard, Sophie Dannhoffer, Sylvie Girardeau , Stéphanie Nicolas enseignantes, M Grégory Sauvé, enseignant
– M David Pouzineau, Mme Marianne Albert, Laurence Suaudeau, représentants des parents d'élèves
– Mmes Catherine Lebassard et Chloé Maingueneau, membres du RASED
– Mmes Valérie Gadreau et Amélie Bouillé, ATSEM

Étaient présentes avec voix consultative :
– Mme Christelle Ecotière, ATSEM
– Mme Magali Meunier, directrice du service périscolaire

Secrétaire de séance : Mme Chevallereau Stéphanie

Le conseil d'école commence à 18h30.

I- Installation du conseil d'école

Mme Giroire souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du conseil d'école et propose un tour de table afin que chacun se présente .

Les élections des représentants des parents d'élèves a eu lieu le vendredi 7 octobre 2022.
Le taux de participation a été de **42,32 %.** *(Rappel : Année 2021-2022 → 48,05%)*
Il y a eu **102 votants sur 241.** Les représentants de parents ont été élus avec **92 voix sur les 102 votants.**

Les parents d'élèves sont élus représentants jusqu'aux prochaines élections en octobre 2023.
Les parents élus sont :
-Titulaires : Sandrine Gagnaire, Bérangère Clisson, Marie Mallereau, Laurence Suaudeau, David Pouzineau, Marianne Albert, Christelle Tourlier
-Suppléants : Jean-François Poloni, Coralie Mazouin, Elodie Briaud

II- Organisation et fonctionnement de l'école

a) Effectifs et répartition : A la date du conseil d'école, l'école compte 161 élèves inscrits.

Classe	Enseignant(e)	ATSEM le cas échéant	Bâtiment	Niveaux, effectifs	Total élèves
1	Stéphanie Chevellereau	Amélie Bouillé	1	17 PS – 8 MS	25
2	Sophie Gaillard	Valérie Gadreau	1	18 MS – 6 GS	24
3	Mélanie Giroire (Ma, J, V) Grégory Sauvé (L)	Christelle Ecotière	1	6 GS – 19 CP	25
4	Perrine Grand		2	21 CE1	21
5	Corinne Thomas		2	21 CE2	21
6	Stéphanie Nicolas		2	11 CM1 – 12 CM2	23
7	Sophie Dannhoffer *(remplacée par Sylvie Girardeau)*		2	11 CM1 – 11 CM2	22

Effectif total : 161	Effectif par niveau **17 PS – 26 MS – 12 GS – 19 CP – 21 CE1 – 21 CE2 – 22 CM1 - 23 CM2**	Effectif par batiment Batiment 1 : 74 Batiment 2 : 87

Direction de l'école	Enseignante remplaçante rattachée à l'école	RASED	AESH	Personnel de restauration	Personnel périscolaire
Mélanie Giroire	Sylvie Girardeau	Psychologue Catherine Lebassard Maitresse E Chloé Mainguenau	Sandrine Hermouet Brigitte Roland Sylvie Papet	Martine Bonnin Sandrine Pouzineau Jessica Richard Joy Ryssen	Magali Meunier Aurélien Aymon

A titre d'information, Mme Giroire précise que durant l'été 4 inscriptions ont eu lieu.
Une inscription a eu lieu début octobre et une radiation est effective depuis le lundi 7 novembre 2022.

Effectifs prévisionnels pour 2022-2023 :
-23 CM2 quittent l'école à la fin de l'année scolaire
-18 enfants sont scolarisables en Petite Section à la rentrée 2023 sur les communes de Champdeniers et Pamplie.
-Viendront s'y ajouter des enfants domiciliés à l'école de Cours : 17 enfants répartis sur toutes les classes. Il faut attendre l'officialisation en commission à la DSDEN pour intégrer les enfants de Cours aux prévisions d'effectifs.
L'effectif prévisionnel serait donc de 171 élèves. Mme Giroire précise que cette augmentation du nombre d'élèves de l'école entraînera l'augmentation du nombre d'élèves par classe, sans pour autant permettre l'ouverture d'une classe, le seuil pour l'ouverture d'une huitième classe étant de 190 élèves.

b) Fonctionnement général

Garderie du matin	Horaires de classe : ***lundi, mardi, jeudi et vendredi***	Garderie du soir
À partir de 7h15	9h00 à 12h00 (12h15 pour les CE2, CM1-CM1 A et CM1-CM2 B) 13h30 à 16h30 (13h45 pour les CE2, CM1-CM1 A et CM1-CM2 B)	Jusqu'à 18h45

Q**uelques rappels** :
- L'accueil des enfants se fait le matin à 8h50 et l'après-midi à 13h20 (ou 13h35 pour les CE2, CM1-CM1 A et CM1-CM2 B). Avant ces horaires, les enfants venant de chez eux sont sous la responsabilité de leurs parents.
- Mme Giroire rappelle également que l'heure d'arrivée des enfants le matin est entre 8h50 et 9h00, pas après. Toute absence doit être signalée dans les plus brefs délais, **dès le premier jour d'absence de l'enfant**.
- Quand la personne en charge de récupérer l'enfant à 16h30 est en retard, l'enfant peut être conduit à la garderie s'il est inscrit. Sinon ce n'est pas possible. De nouveau, le conseil est donné aux parents d'inscrire systématiquement l'enfant à la garderie, même s'il ne la fréquente pas.

c) Travaux
Durant l'été, des travaux ont été réalisés par la municipalité. Mme Giroire remercie la municipalité pour les travaux effectués.
- réfection de la classe de CE1
- installation du dispositif d'alerte PPMS
- installation des thermostatiques en maternelle

III-Modification et vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adressée en pièce jointe de l'invitation au conseil d'école
Il n'y a pas de changements apportés au règlement intérieur.
Le nouveau règlement est voté à l'unanimité. Le règlement intérieur est transmis aux parents pour signature.

IV-Bilan financier 2021-2022 et point financier de début d'année 2022-2023

Coopérative scolaire

Les dépenses de la coopérative en 2020-2021 :

Affiliation à l'OCCE, organisme qui permet d'avoir la coopérative	402,50 €
Activités éducatives : achat de petits matériels pour diverses activités dans les classes (agendas pour CP et CE1, albums, matériel pour activité artistique ou sportive, achat pour des goûters, financement des bus, accompte/solde pour les différentes sorties)	8904,49 € **Coût des projets par élève : 55,30 €**
Assurance de l'école auprès de l'OCCE	43,75 €
Frais bancaires (envoi des chéquiers)	1,96 €
TOTAL	**9352,70 €**

Les recettes de la coopérative en 2021-2022 :

Participation des familles à la coopérative	1669,00 €
Subventions de l'Association des Parents d'Elèves	2858,36 €
Vente d'objets (calendriers, photos)	1936,65 €
Activités éducatives (remboursement de l'accompte de la classe de découverte prévue en mai 2020 et annulée à cause du COVID)	931,39 €
TOTAL	**7395,40 €**

Budget municipal
Les crédits municipaux ont servi à financer les commandes de matériel scolaire (commande de rentrée, manuels scolaires par série, réajustement de matériel au cours de l'année).
La subvention de 1000,00 € a servi pour financer les entrées de piscine pour 2 classes.

Association des parents d'élèves
L'APE a financé :
-l'achat des cadeaux de Noël pour toutes les classes (358,36 euros)
-les différents projets et sorties (2500,00 euros)

Au 31 août 2022, le solde de la coopérative s'élève à 1438,06 €.

Les dépenses de la coopérative en début d'année 2022-2023 :

Affiliation à l'OCCE, organisme qui permet d'avoir la coopérative	402,50 €
Activités éducatives : achat de petits matériels pour diverses activités dans les classes (agendas pour CP et CE1, albums, matériel pour activité artistique ou sportive, achat pour des goûters...)	407,09 €
Assurance de l'école auprès de l'OCCE	43,75 €
TOTAL	**853,34 €**

Les recettes de la coopérative depuis le début de l'année scolaire 2022-2023 :

Participation des familles à la coopérative	1987,00 €
Vente de calendriers	À venir, courant novembre
Vente des photographies scolaires	A venir, novembre/décembre
TOTAL	**1987,00 €**

A la date du conseil d'école, la coopérative dispose d'un solde de 2553,72 €.

Budget municipal
Les crédits municipaux s'élèvent pour l'année 2022-2023 à 6 480 euros pour l'achat du matériel scolaire.
La mairie maintient sa subvention de 1000 euros pour des activités pédagogiques.

Association des Parents d'Elèves
L'APE subventionne à hauteur de 50 euros par classe ples cadeaux de Noël et le Père Noël passera dans les classes le jeudi 15 décembre (prévision d'une location de Père Noël)

V-Sécurité à l'école

Des exercices liés à la sécurité ont été réalisés :

Exercice d'évacuation incendie : réalisé le lundi 19 septembre 2022
L'alarme a été déclenchée en élémentaire et a permis l'évacuation de toute l'école.
Bilan : L'exercice s'est déroulé dans le calme avec un temps d'évacuation de 1 min 35 s

Exercice lié au PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) :
L'école est maintenant entièrement équipée d'un dispositif d'alerte intrusion/risque chimique, installé durant l'été par la municipalité.
Chaque enseignante peut déclencher l'alerte dans sa classe grâce à une petite télécommande. L'alerte est sonore avec des sons différents selon le risque.
Un exercice a eu lieu le lundi 10 octobre 2022. Le choix a été fait de se confiner dans les classes avec l'intrusion d'une personne étrangère dans l'enceinte scolaire.
Bilan : L'exercice s'est déroulé dans le calme. L'alerte est très sonore. L'équipe enseignante questionne la municipalité afin de savoir s'il est possible de baisser un peu le son des alertes, qui peut être source de stress pour certains enfants.

VI-Protocole sanitaire

Le protocole traduit les prescriptions émises par les autorités sanitaires pour qu'elles soient applicables dans le cadre de l'École. Cette année, le protocole sanitaire comporte un socle de mesures et trois niveaux de protocole**.**
-socle de mesures **-niveau 1 / niveau vert** **-niveau 2 / niveau orange-niveau 3 / niveau rouge**
Le passage d'un niveau à un autre peut être à tout moment décidé par les autorités nationales et pourra concerner tout ou partie du territoire.

Nous sommes actuellement au niveau « socle ». Voici les principales dispositions :
-Les élèves sont accueillis pour des cours en présentiel.
-Les activités physiques et sportives se déroulent sans restriction, en intérieur comme en extérieur.
-La limitation du brassage, des regroupements et des réunions n'est pas requise.
-En revanche, il demeure recommandé :
· un lavage régulier des mains ou la mise à disposition de solutions hydroalcooliques ;
· une aération régulière des locaux (10 minutes toutes les heures) ou la vérification du bon fonctionnement et de l'entretien des systèmes de ventilation mécanique ;
· un nettoyage quotidien et une désinfection régulière des surfaces et points de contact fréquemment touchés.
-A la cantine, le brassage est limité : les enfants gardent la même place durant la période, avec un changement de place à chaque période ; à la garderie, ils goûtent par classe.

Le port du masque : Le port du masque n'est pas requis, ni pour les personnels, ni pour les élèves. Les élèves ou les personnels qui le souhaitent peuvent porter le masque. Le port du masque en intérieur est fortement recommandé, à partir de 6 ans, pour les personnes contacts à risque durant les 7 jours après la survenue du cas confirmé ainsi que pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement. Il est également recommandé pour les personnes à risque de forme grave.

Plan de continuité pédagogique :
En cas de fermeture d'une classe ou de l'école, le plan de continuité pédagogique est activé.
La communication générale se fera par liste de diffusion et sur le blog de l'école
http://blogs79.ac-poitiers.fr/rpic-champdeniers-pamplie/

Le protocole sanitaire est susceptible de passer d'un niveau à l'autre à tout moment selon l'évolution départementale et nationale.

Mme Giroire transmet les informations aux parents dès qu'elle les a de manière officielle.

VII-Projets de classe

Plusieurs thèmes seront déclinés cette année : le tour du monde, le sport, la coopération.

Cycle piscine : concerne les élèves CP et CE2.
Tous les élèves iront à la piscine Gatinéo de Parthenay en période 4 (mars/avril) avec un seul bus.
Coût total : 1218,00 euros (bus) + 574,00 euros (entrées) = 1792,00 euros
Si la protocole sanitaire se renforce d'ici là, les élèves de CE2 iront séparément des CP en période 5, ce qui doublera les coûts de transports.
Cycle football : concernera la classe de CE2
Cycle basketball : concernera la classe de CE1
Cycle handball : concernera la classe de CM1-CM2 B avec le club de handball de Champdeniers
Cycle rugby : concernera la classe de CM1-CM2 A avec un intervenant
Cycle vélo : concernera les classes de CM1-CM2 (période 5)
Spectacles Tous en Scène en mai : pour toute l'école (l'année dernière **Coût total : 546 euros)**
Projet de liaison CM2 – 6ème : en attente du premier conseil école-collège

Nous avons d'autres idées de projets qui seront réalisés uniquement si le financement est possible.
D'autres projets sont susceptibles de venir s'y ajouter en cours d'année scolaire.

Projet sur les hiboux : pour les classes de CM1-CM2 A et B **1500 euros**
Projet tour du monde : pour les classes de PS-MS, MS-GS, GS-CP, CE1
→ avec une intervenante en musique **Coût : entre 1300 et 1800 euros selon le nombre de séances**
→ faire venir un spectacle sur le thème du tour du monde **Coût : 690 euros**
Projet musique avec la compagnie Gonzo : pour la classe de CE2 **Coût : environ 1200 euros**

VIII-Questions diverses

1-Répartitions des classes : Comment ont été faites les classes de CM1 et CM2 cette année ? Plusieurs enfants se sont retrouvés en pleurs à la découverte du tableau d'affichage.
Réponse : Pour définir les classes, ont été pris en compte différents critères pour permettre de faire en sorte que le bien-être des enfants dans la classe soit optimisé. Le choix des répartitions a été pleinement réfléchi en conseil des maîtres avec toute l'équipe pédagogique.

2-Subvention des projets : Pour les divers projets de l'année, des subventions départementales ou régionales peuvent-elles être demandées?
Réponse : Mme Giroire a questionné la conseillère pédagogique par téléphone à ce sujet avant les vacances. La réponse doit être prochainement apportée.

3-Restauration scolaire :
Au second service, il semblerait que les plats ne soient pas suffisamment chauds.
Réponse : Les repas sont remis en température dans des barquettes, en principe elles sortent entre 80/90 degrés. Cette année Mme Sauzeau, adjointe aux affaires scolaires a demandé à ce que les élèves du second service puissent se servir seul. Donc pour éviter que les enfants se brûlent, les repas sont basculés dans des plats en inox pour une quantité de 6 par table. La température baisse un peu mais ils sont servis aussitôt, la température n'allant jamais en dessous de 63 degrés, norme à respecter.

Allocution du maire
Monsieur Capelle, maire de Champdeniers souhaite faire un point financier concernant l'école :
-Depuis l'installation de la nouvelle municipalité, un investissement d'environ 50 000 euros pour des travaux d'aménagement dans l'école a été effectué.
-La hausse des prix de l'énergie représente un montant de 100.000€ sur la totalité des bâtiments de la Commune.
-Le prestataire de la restauration scolaire a augmenté ces tarifs de 6 %. Monsieur Capelle fait remarquer que cette hausse n'a pas été répercutée aux familles pour les tarifs des repas.
-Un projet d'équipement informatique est en cours. Les besoins de l'école ont été identifiés et un cahier des charges a été établi par la DSDEN. Un appel d'offres sera prochainement lancé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Le conseil d'école se termine à 20h20

La présidente de séance, Mme Giroire. La secrétaire de séance, Mme Chevallereau